

Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

Groupe de Subdivisions : Saône-et-Loire		Subdivision : Sub 1 Mâcon	
Nom des inspecteurs : Nahima Boulebbina Date de la lettre d'annonce de l'inspection : 04/06/2009 Date de l'inspection : 30/06/2009 Type d'inspection : <input checked="" type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle <input type="checkbox"/> inopinée ou <input checked="" type="checkbox"/> annoncée <input checked="" type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle Motif de la planification : Programme pluri-annuel de visites d'inspection			
Société : TEFAL Tournus Commune : Tournus Activité : Fabrication d'articles de ménages		Régime: A Priorité : A enjeux	
Liste des installations inspectées : ensemble de l'établissement. Thèmes : Impacts chroniques Référentiel de l'inspection : – Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 12 juin 1998. – Arrêté préfectoral complémentaire d'autorisation d'exploiter du 9 novembre 2004			
Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection : - M. PERROUD Guy , Responsable du site de Tournus - M. MEUNIER Jean Paul, Responsable environnement du site de Tournus - Mme TRABLY Frédérique, Responsable environnement du groupe TEFAL - Mme RABATEL Viviane, Ingénieur environnement du groupe TEFAL			
Le site, assez ancien, est maintenu dans un bon état général. Un suivi environnemental des installations est assuré sur le site et permet de répondre en partie aux exigences réglementaires. Toutefois, les non-conformités suivantes ont été constatées : <ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux de collecte ne permettent pas de maintenir toute pollution accidentelle à l'intérieur du site. • Non respect des valeurs de concentrations limites concernant les rejets d'eaux industrielles. • Non respect des valeurs de niveaux sonores limites pour la période nuit sur deux points. • Le débit d'eau nécessaire au rinçage n'est pas évalué selon les dispositions préconisées par l'arrêté du 26 septembre 1985. 			
Suites envisagées : Observations et non conformités à traiter par courrier et dans le cadre de la rédaction d'un nouvel arrêté d'autorisation.			
Liste des documents établis suite à la visite : Tableau des constats. Lettre à l'exploitant.			
A Mâcon, le 18 novembre 2009 L'inspecteur des installations classées, Original signé Nahima BOULEBBINA			
Vérification et approbation en ce qui concerne les suites envisagées : A Mâcon, le 20 novembre 2009 Le Chef de subdivision, Original signé Nicolas GUERIN			